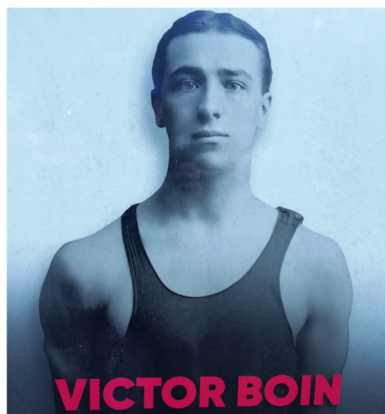


Challenge VICTOR BOIN

1

Qui était VICTOR BOIN? (1886-1974)



(photo Domaine Provinciale Hofstade)

Il était une figure de proue du sport en Belgique, un sportif talentueux qui excellait dans de nombreux sports. Il décrocha des médailles olympiques en escrime et en water-polo, mais atteignit également des sommets en natation, en patinage et dans d'autres sports. Il eut l'honneur d'être le tout premier athlète à prononcer le serment olympique lors des Jeux d'Anvers en 1920.

Victor Boin était un illustre journaliste sportif. Il cofonda l'Association Professionnelle Belge des Journalistes Sportifs qu'il présida pendant plus de dix ans. Il présida également pendant plus de deux décennies l'Association Internationale de la Presse (AIPS).

Il fut en outre actif dans le monde sportif comme administrateur de nombreuses organisations. Il fut ainsi aux commandes du Comité Olympique Belge de 1955 à 1965. En 1960, il fonda la Fédération sportive belge des Handicapés qu'il présidera jusqu'à sa mort.

Victor Boin était un homme aux multiples facettes. Il gagna ses galons comme pilote et se sentait comme un poisson dans l'eau dans le monde artistique. En plus d'écrire des contributions dans la presse spécialisée, il était membre protecteur du concours musical international Reine Elisabeth de Belgique..

Que signifie ce prix?

Le prix VICTOR BOIN est un challenge annuel qui est attribué au club, membre de la Fédération Flamande ou la FFBN, qui obtient le plus de points lors des Championnats de Belgique pour les jeunes de 11 à 14 ans inclus. La coupe doit être rendue après un an. Un prix en monnaie est également attribué, qui sera de préférence consacré par le club gagnant aux activités ou au matériel pour aider au fonctionnement pour les jeunes. Ce prix est fixé tous les ans par le Conseil d'Administration de la FRBN, la somme sera mentionnée dans l'invitation avec le règlement du concours, qui sera diffusé au printemps de l'année calendrier.

Comment le classement est calculé?

Les points seront attribués comme suit :

- Courses individuel(le)s :
 - 1^{ier} : 9 points
 - 2^{ième} : 7 points
 - 3^{ième} : 6 points
 - 4^{ième} : 5 points
 - 5^{ième} : 4 points
 - 6^{ième} : 3 points
 - 7^{ième} : 2 points
 - 8^{ième} : 1 point
- Relais :
Les points attribués seront doublés, donc 18,14,12,10,8,6,4,2 points.

2

En cas d'un ex-aequo des résultats, les points seront attribués selon le classement.

Dans chaque course individuelle (classement selon année de naissance), **deux** nageurs / nageuses **seulement** du même club peuvent obtenir des points.

Dans le cas où à la fin du criterium des jeunes, deux ou plus de clubs terminent ex-aequo pour l'attribution du Challenge VICTOR BOIN, on tiendra compte pour désigner le lauréat des premières places obtenues.

Dans le cas d'un ex-aequo suivant, on tiendra compte des deuxièmes places, ceci pour déterminer la première, deuxième et troisième place.

Exemple de l'application de ces règles:

Classement	Nom	Club	Résultat	Points Challenge
1	Jean	A	1.10.28	9
2	Marc	B	1.11.80	7
	Mathias	C	1.11.80	7
4	Louis	C	1.13.50	5
5	Jef	D	1.13.71	4
6	Jonathan	C	1.14.25	0
7	Stéphane	B	1.14.98	2
8	Léon	D	1.19.61	1

Dans le cas d'un ex-aequo dans le classement, les nageurs qui sont deuxième obtiennent chacun 7 points pour le classement, et Louis reçoit 5 points comme 4^{ième} dans le classement. Jonathan, classée 6^{ième}, ne reçoit pas de points car il est le troisième nageur de son club B.

Stéphane (7^{ième}) et Léon (8^{ième}) reçoivent respectivement 2 points et 1 point selon leur classement.